158 E
P 2825

27 NOV. 1961

le Vaillant

● LA PLUS FORTE VENTE DE LA PRESSE ETUDIANTE LIEGEOISE ET BELGE ●

N° 23 – 53e Année : n° 1 | JOURNAL UNIVERSITAIRE CATHOLIQUE | LIEGE, 22 novembre 1961

Nouvelle étape dans l'histoire de l'Union

UN ORATOIRE

LE rêve de beaucoup d'entre nous va enfin se réaliser. Ce mercredi Son Excellence Monseigneur Van Zuylen bénira l'oratoire de l'Union des Etudiants Catholiques auquel le comité actuel travaille depuis de nombreux mois.

Cette bénédiction sera une date importante dans l'histoire de l'Union. Elle marque une nouvelle étape. Grâce à cet oratoire, l'Union, présence catholique dans le milieu universitaire liégeois depuis quatre-vingt neuf ans, pourra désormais mieux remplir sa mission.

Dorénavant, étudiant et étudiante pourront la fréquenter non seulement pour s'y rencontrer au bar ou au restaurant, pour y suivre les grandes conférences du soir, pour y faire leurs réunions, mais aussi pour y prier, pour y rencontrer le Seigneur. Car le Seigneur y sera désormais présent dans l'oratoire, dans l'Eucharistie qui y sera célébrée.

L'Union voudrait être de plus en plus une communauté chrétienne fervente. C'est là le désir profond du comité mais cette communauté chrétienne ne pourra se réaliser sans le Christ, sans l'Eucharistie, qui exprime le mieux la communauté des chrétiens. La messe en effet rassemble tous les fidèles autour du même autel, pour offrir sans doute au Seigneur le sacrifice de l'Eglise, mais aussi pour partager le pain, pour communier au Christ, et par le Christ à tous les frères dans la foi.

MOT DE L'AUMONIER

C'est autour de l'Autel que se construira la vraie communauté chrétienne.

On pourra aussi y prier la Vierge. Bientôt on y placera la Vierge de dom Rupert, bien connue sous le nom de Notre-Dame des Ecoliers. Cette Vierge dont l'original repose au Musée Curtius est un haut relief en pierre, originaire de l'Abbaye St-Laurent à Liège, et date du XI^me^ siècle. Elle fut pendant des siècles honorée et priée par les étudiants de Liège si bien qu'elle est connue dans toute l'Europe comme « Notre-Dame des Ecoliers ».

ETUDIANT et étudiante, vous qui fréquentez l'Union, montez souvent à l'oratoire pour y participer à l'Eucharistie, pour y prier la Vierge, pour vous-mêmes et pour les autres.

Joseph van Haelst,
Aumônier de l'Union.

A l'heure où paraît ce Vaillant, les cercles universitaires ont repris leurs activités diverses. Le Comité de l'Union, lui aussi, s'est remis au travail et a déjà organisé ou organisera de nombreuses activités où chaque grand secteur de la vie étudiante sera représenté.
C'est cet ensemble d'initiatives que je voudrais vous présenter.

Au chapitre des activités religieuses, nous devons noter une *messe du Saint-Esprit* qui fut particulièrement vécue et qui vit une affluence considérable remplir la nef de Saint-Denis. Par ailleurs, de très nombreux étudiants assistent à la *messe hebdomadaire du mercredi*. A ces activités religieuses que l'Union organise depuis de longues années, s'ajoutera l'*inauguration de l'Oratoire* de l'Union. Ce 22 Novembre 1961 constituera une date importante dans l'histoire de l'Union des Etudiants Catholiques de Liège. Ce jour-là, Son Excellence Monseigneur van Zuylen bénira cette réalisation, qui fait de l'Union le vrai centre de ralliement des étudiants chrétiens de cette Université. Au cours de la séance qui suivra cette inauguration, Son Excellence Monseigneur van Zuylen et le R.P. Liégé, O.P. prendront la parole. Les étudiants catholiques ont donc, dans l'immeuble même de l'Union, ce lieu du culte, où la messe pourra être dite selon le désir et à l'intention des membres des associations catholiques universitaires.

Le 20 décembre, les participants à la « *Marche à l'Etoile* » gagneront comme chaque année Banneux. On lira en page six le détail de cette manifestation, de ce pélérinage hautement apprécié de tous ceux qui l'ont vécu une fois.

Le secteur des activités culturelles ne connaît pas moins de succès. Le 12 octobre un public très fourni emplissait la salle du bar de l'Union. Un orateur français de grand talent, *l'abbé Marc Oraison* occupait notre tribune. Sa causerie centrée sur le thème « Amour chrétien, amour humain », obtint un très vif succès. L'abbé Oraison nous a promis sa présence à Liège au mois de Février.

Le deuxième invité du Comité de l'Union fut le R.P. *Roger Troisfontaines s.j.* qui nous entretint de la vision du monde selon Teilhard de Chardin.

Cette semaine nous recevons un autre conférencier de grand renom : le *R.P. André Liégé*, de l'ordre des Dominicains et Professeur à l'Institut Catholique de Paris. Il a choisi d'analyser la situation de *l'universitaire chrétien face à notre temps*. Cette conférence aura donc lieu ce 22 Novembre, et s'intégrera dans le cadre de la cérémonie prévue pour l'inauguration de l'Oratoire. Mais à côté de ces activités religieuses et culturelles, le Comité de l'Union entend jouer son rôle sur le plan du folklore universitaire liégeois. L'organisation de la Saint-Nicolas lui appartenant, il est permis d'annoncer que le cortège sortira très probablement le mercredi 6 décembre.

Voilà le programme que nous proposons aux universitaires liégeois. Nous espérons qu'ils lui donneront approbation et succès.

Michel MEESSEN,
Président de l'Union.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE · BIBLIOTHÈQUE · L G

UN RENOUVEAU liturgique

LA collection d'études religieuses « Je sais — Je crois » a fait paraître récemment un ouvrage consacré au « Renouveau Liturgique ».

Contrairement à ce que l'on peut penser, le Renouveau Liturgique ne date pas des dernières années. Parti de quelques-unes des grandes abbayes françaises et belges, au siècle dernier déjà, ce mouvement de rénovation a fait l'objet de recherches poussées, de publications, de contacts nombreux qui ont abouti à quelques-unes des nouvelles orientations qui nous sont connues aujourd'hui.

Dans le domaine plus restreint qui nous occupe ici, celui du chant sacré, le renouveau ne remonte cependant qu'aux dernières décades. C'est en France qu'il a pris son essor et voici que depuis quelques années, nos communautés paroissiales sont touchées par ce grand courant de rénovation. Afin d'éviter la dispersion des efforts et de limiter les expériences, le Vatican a défini l'essentiel des impératifs nouveaux, en ce domaine, dans différents documents et notamment dans l'Instruction de 1958 « Sur la Musique Sacrée et la Liturgie ».

La réforme envisagée poursuit un double objectif. Elle souhaite voir les fidèles s'associer plus étroitement à la célébration de la Messe, centre de la vie chrétienne ; elle désire également leur faire prendre davantage conscience du sens communautaire de l'Eglise. La structure de la Messe et des autres Offices liturgiques n'a pas été essentiellement modifiée. On a seulement suggéré un certain nombre d'améliorations, dans le but de rendre plus perceptible à la masse des fidèles le sens profond de l'action liturgique.

Le rôle du chant — élément important de l'Office liturgique — a été réétudié et précisé, dans cette nouvelle perspective. Tout comme la prière récitée en commun, le chant se présente désormais comme un élément particulièrement efficace de la participation des fidèles à l'action liturgique.

Un large mouvement s'est rapidement dessiné en faveur d'une révision et d'une mise à jour du répertoire des chants utilisés dans les paroisses. Ce mouvement a provoqué une éclosion de nouveaux chants qui poursuivent un double objectif : présenter à la masse des fidèles, des mélodies simples, facilement assimilables et bâties sur des textes traduits ou inspirés de la Bible. Dans l'ensemble des nouveaux chants publiés jusqu'ici, ce double objectif a été atteint avec des fortunes très diverses : les auteurs ont souvent confondu « simple » et « simpliste », certains d'entre eux ont totalement négligé les données de l'esthétique musicale, quant aux textes, on s'est parfois contenté de paraphrases assez quelconques des textes bibliques.

Quoi qu'il en soit de ces errements, probablement inévitables, on peut dire aujourd'hui que dans l'ensemble, ce mouvement de rénovation a produit d'heureux effets et que le répertoire du chant populaire s'est enrichi de très belles pages.

En témoignent les quatre chants de Robert JEF que nous présente le Studio SM.

Le texte de ces chants s'inspire des psaumes et l'on saura gré à ses auteurs, J. Servel et J. Chrestien, d'avoir si bien respecté l'esprit des textes bibliques.

« Venez tous acclamer le Seigneur » est un chant d'entrée, inspiré du psaume 94 ; « O Seigneur, comment reconnaître » et « Tu es mon berger, ô Seigneur » sont des cantiques eucharistiques inspirés des psaumes 115 et 22 ; « Terre et Ciel » est un chant de louange et d'acclamation.

Chacun de ces chants peut être chanté à l'unisson. Ils peuvent également être chantés à quatre voix mixtes, sans renoncer pour autant au concours de l'assemblée des fidèles. R. JEF a réalisé pour chacun de ces chants des harmonisations d'une grande richesse et d'une grande sobriété d'effets.

Dans les couplets des deux cantiques eucharistiques, le texte est chanté par un soliste ; les quatre voix mixtes réalisent un accompagnement, bouches fermées, d'une grande souplesse et d'une magnifique pureté de ligne, sans jamais nuire à la compréhension du texte. L'effet en est admirable.

L'interprétation de César Geoffray est techniquement irréprochable. Ce qu'il faut remarquer ici, c'est la parfaite homogénéité des différents groupes de voix ; rien de criard ou de théâtral dans les voix de femmes notamment.

A propos de « Terre et Ciel », nous regretterons cependant que Geoffray n'ait pas cru devoir donner plus de vie, plus d'enthousiasme à son interprétation. L'usage des cuivres nous paraît ici particulièrement malencontreux ; il alourdit inutilement l'exécution de cette page remarquable.

De l'Abbé David JULIEN, nous connaissions déjà le disque « Victoire ». On y trouve, dans l'ensemble, de fort beaux chants, bien harmonisés et exécutés avec maîtrise par les chœurs de la Cathédrale de Fribourg.

Dans le disque « Lumière » se côtoient le meilleur et le pire !

Il ne s'agit plus ici de chants spécialement destinés aux offices liturgiques ; l'auteur les destine plutôt au concert spirituel.

De ce disque, nous retiendrons surtout le « Notre Père », mélodie admirable, exécutée avec les nuances voulues par les voix d'hommes à l'unisson et la très belle prière « Seigneur qui nous avez dit » dont l'harmonisation « a capella » s'avère une incontestable réussite.

Le Kyrie, le Sanctus et l'Agnus Dei de la Messe Mozarabe ne sont pas non plus dépourvus d'intérêt. L'harmonisation en est relativement heureuse bien qu'un peu trop « bruyante ». Elle ne peu cependant sauver l'œuvre d'une certaine monotonie due à la pauvreté du thème.

Au sujet de « Ma Lumière et mon Salut », dont le thème sert de leit-motiv à l'ensemble du disque, de « La main du Seigneur montre sa puissance » et de « l'Esprit du Seigneur remplit tout l'univers », nous ne ferons pas de longs commentaires. Toutes ces musiques tapageuses (cuivres, cloches...) et — il faut bien en convenir — un peu tape-à-l'œil, ne nous apportent vraiment rien d'essentiel. Elles peuvent certes rehausser d'un certain éclat des célébrations grandioses, mais leurs effets faciles les feront, nous semble-t-il, rapidement délaisser.

Il nous faut encore toucher un mot du chant intitulé « Bénissons le Seigneur ». C'est une œuvre médiocre. Mis à part le refrain, qui s'apparente aux chants brièvement évoqués ci-dessus, l'impression que nous laisse cette œuvre, tant dans son texte que dans son harmonisation et son orchestration, est réellement pénible.

La mélodie est pauvre et les rythmes qui l'animent nous paraissent vraiment déplacés. Quant aux effets de musique imitative (ruisseaux, torrents, orages...), ils sont d'un goût douteux et nous rappellent les plus mauvais moments d'une certaine Ecole Romantique...

Dans la présentation qu'ils nous font de ce disque, les auteurs nous engagent à les suivre dans leur entreprise « audacieuse ».

Tout bien considéré, on ne voit pas précisément de quelle audace il s'agit. Pour ce qui est de la nouveauté des chants ou du caractère inédit de leur présentation, nous ne voyons pas en effet en quoi les auteurs auraient fait preuve d'une audace particulière. Les grandes œuvres chorales de Bach, de Haëndel, de Mozart, de Brahms, de Franck ou d'Honegger nous ont habitués à d'autres « audaces », dans le domaine du concert spirituel...

A tout prendre, ce disque nous paraît illustrer assez bien quelques-uns des écueils auxquels il était inévitable que l'on se butte. Ce n'est pas critiquer à tort et à travers que de relever certains de ces écueils. L'effort entrepris est trop digne d'intérêt pour qu'on le voie, sans réagir, s'engager dans des voies sans issue.

Aussi bien n'est-ce là qu'une expérience. Bien d'autres disques, auxquels le Studio SM a donné la diffusion qu'ils méritent, sont venus témoigner de la vitalité et de la grandeur du mouvement de rénovation du chant sacré. Nous espérons d'ailleurs avoir le plaisir d'en reparler sous peu.

A. P.

■

« LUMIERE » chants de l'Abbé David JULIEN, interprétés par les Chœurs de la Cathédrale de Fribourg que dirige l'Abbé Kaelin. SM. 33-69. 240 F.

« TERRE ET CIEL » chants de Robert JEF, interprétés par « LA PSALETTE » de Lyon, qui dirige César GEOFFRAY. SM. 45-38. 120 F.

achetez
à la LIBRAIRIE
Paul GOTHIER
vos livres neufs
et d'occasion
3, rue Bonne-Fortune
DERRIERE LA CATHEDRALE

Pour tous vos VÊTEMENTS de PROTECTION
Cache-poussière tous modèles, Tabliers Labo et Dissection, Pantalons blancs
A LA POSTE Maison THOMA
RUE REGENCE 42, LIEGE
Importantes réductions à MM. les Etudiants — Ouvert de 9 à 19 h.
EQUIPEMENTS COLONIAUX - MALLES METALLIQUES

Etincel
"Le conseiller du Discophile"
CHOIX UNIQUE DE
DISQUES CLASSIQUES
(Musique ancienne et contemporaine — opéra — littéraire — etc...)
46, Passage Lemonnier, LIEGE Tél. 23.54.70

GUINNESS
is good tor you

Christianisme et Politique

UN CHRETIEN DOIT-IL SE REFERER A SA FOI DANS SES OPTIONS POLITIQUES ?

R. P. Bigo s. j.

La foi engage dans une action. Il faut prendre garde contre l'illusion tenace que nous pourrions appeler le « spirituel pur ».

Mais cette action, dont la nécessité s'impose au nom d'une foi vivante se développant dans ses dimensions communautaires, cette action doit-elle être rapportée à notre foi, non pas seulement dans sa source, mais dans sa conception, ses orientations et ses choix ? Cette question seconde, non pas secondaire, a semblé mériter queques instants de méditation au cours de votre congrès.

Ce qui est ici en jeu est d'une grande importance.

Ce sont d'abord les franchises du laïc chrétien travaillant dans la cité, franchises à l'égard de l'Eglise. Si celle-ci peut orienter ses choix, quelles sont les libertés du laïc chrétien ?

C'est par ailleurs l'efficacité politique de ce même laïc chrétien. Si son christianisme lui impose, comme de l'extérieur, des normes auxquelles échappe l'incroyant, le laïc chrétien ne va-t-il pas se trouver en état d'infériorité, son efficacité ne sera-t-elle pas diminuée ?

Plus profondément, c'est la question de savoir si l'Eglise a quelque chose à apporter au monde sur le plan social et politique, si sa doctrine et son action peuvent être bienfaisantes même sur ce plan.

Nous nous arrêterons particulièrement à deux questions qui ont semblé surtout pratiques pour vous :

a) Peut-il y avoir des conflits idéologiques entre le christianisme et un système politique, même si ce système se garde de professer un athéisme ou un matérialisme queconque ?

b) Y a-t-il un modèle chrétien en politique ?

Voilà de bien graves questions, très actuelles, très brûlantes : une ample matière à réflexion.

Avouez-le, vous hésitez. L'action politique est à vos yeux une grande chose — je ne dis pas les entreprises politiciennes qui se substituent parfois voire souvent, à une véritable action, conduite par une pensée politique —. Il n'en est pas parmi vous qui la méprisent. Vous vous y engagez au contraire avec sérieux. Vous souscrivez sans peine au mot souvent cité, de Pie XI, qu'elle est, dans l'ordre temporel, la plus haute forme de la charité. Pourvu qu'elle se relie aux grands courants de libération qui changent aujourd'hui la face de l'univers, elle est exaltante, capable de héros et de martyrs.

Et cependant, si vous êtes sincères, cette grande entreprise humaine qu'est à vos yeux la politique, vous la situez mal en regard de votre christianisme. Il doit y avoir une articulation entre votre action politique, ses orientations et ses options, et votre vie religieuse. Qu'est-ce qu'une religion à laquelle échapperait une part si importante de votre vie ? Mais de quelle nature est cette articulation, voilà qui n'est point clair à vos yeux, voilà qui reste plein de mystère.

Ce qui arrivera le plus naturellement dans cette perplexité et dans ce doute, c'est que vous aurez tendance à faire appel à l'intervention de l'Eglise, avec quelle impatience parfois, ou au contraire à vous insurger contre cette même intervention, selon que l'Eglise vous semble devoir appuyer vos options politiques, ou au contraire faire des réserves quant à ces options. Prenons un exemple, et prenons-le dans la réalité politique la plus actuelle. Ce qui divise actuellement les Français — qui les divise au point de faire craindre qu'ils n'en viennent aux mains dans certaines éventualités que nous avons tous à l'esprit — ce n'est pas d'abord le choix à faire dans la guerre d'Algérie, les options à prendre quant aux objectifs à atteindre et aux méthodes à employer. Certes ils s'affrontent sur les décisions à prendre dans cette guerre. Mais ce qui les divise, c'est plus profondément les attitudes d'esprit qui commandent ces décisions. Faut-il développer en nous et dans les autres des attitudes de conscience et de réflexion que l'autre camp est tenté d'appeler attitudes critiques et négatives, ou au contraire des attitudes d'adhésion où les premiers sont tentés de voir des attitudes réflexes, indignes d'hommes réfléchis. En d'autres mots, faut-il aborder le problème français sous l'angle du civisme ou sous l'angle du patriotisme ? Il y a beaucoup plus qu'une nuance entre ces deux positions. Au vrai, nous sommes ici très exactement sur une ligne de rupture qui sépare les deux morceaux de la France. Il serait trop facile de se livrer au jeu des oppositions schématiques : le camp de l'intelligence et le camp de la volonté, l'Université et l'Armée, le clerc et le soldat, la gauche et la droite. Nous n'avons pas beaucoup de temps à consacrer à ce jeu subtil et déformant. La France s'est cassée en ce point, voilà ce que nous constatons, et par toutes les pentes de notre spontanéité, nous rallions un camp ou l'autre, et cela commande nos options dans la guerre d'Algérie comme dans beaucoup d'autres.

Or que voyons-nous ? Selon que l'Eglise semble pencher d'un côté ou de l'autre, chacun des deux camps fait appel à elle et cherche à l'atteler à à son char, ou au contraire l'accuse de s'immiscer dans des questions qui ne la regardent pas. L'Eglise a-t-elle à se prononcer ici ? Oui, disent les uns et les autres, dans la mesure où ils pensent pouvoir attirer à eux le christianisme. La conscience et la réflexion, diront les uns, ne sont-ils pas le premier devoir du chrétien ? Les attitudes d'adhésion et de discipline du soldat et du patriote, diront les autres, ne sont-elles pas dans la ligne de la tradition chrétienne ? Non, diront les et les autres, dans la mesure où ils voient des théologiens ou des évêques se prononcer plutôt pour le camp adverse. Le christianisme n'a rien à voir en ces questions. Sileant theologi in re aliena. Que les docteurs se taisent dans les choses qui leur sont étrangères. Nous sentons bien que nous ne pouvons pas en rester là. Nous ne pouvons dire le oui et le non, selon que les interventions de l'Eglise nous servent ou nous gênent. Il doit y avoir une possibilité d'asseoir notre jugement sur une doctrine et sur des convictions. Quel rapport fondamental nos options politiques ont-elles donc avec notre foi ?

Nous hésitons. Mais nos hésitations sont, si j'ose dire, fondées en doctrine. La doctrine nous présente, en effet, deux affirmations en apparence contradictoires, qui nous semblent l'une et l'autre nécessaires et que nous ne voyons pas comment concilier.

I. IL Y A UNE AUTONOMIE DE LA CONSCIENCE POLITIQUE ET DE LA CONSCIENCE RELIGIEUSE L'UNE PAR RAPPORT A L'AUTRE, EN CE SENS QUE L'UNE ET L'AUTRE NE COINCIDENT PAS.

Le danger est aussi grand de voir politiser la conscience religieuse si des critères d'ordre politique viennent se substituer à des critères religieux, ou se mystifier la conscience politique si des critères religieux se substituent à des critères politiques.

De ce double danger, il serait facile de citer des exemples empruntés à l'expérience du catholicisme français. Il y a politisation de la conscience religieuse quand la tâche politique apparaît, du point de vue religieux, comme primant la tâche religieuse elle-même. Par exemple quand on affirme que l'Eglise doit être construite sur de nouvelles structures politiques, que sa mission propre est de travailler à la révolution, la rédemption ne pouvant s'accomplir qu'ensuite, que la communauté eucharistique n'est pas possible tant que la société ne sera pas reconstruite sur des bases réelles, entendez les bases politiques marxistes. Je cite à dessein ces affirmations extrêmes qu'aucun chrétien aujourd'hui ne défendrait plus.

Il y a encore politisation de la conscience religieuse quand celle-ci se trouve vidée de toute sa substance évangélique et quand l'Eglise n'est plus envisagée que sous l'aspect de ses structures hiérarchiques comme un soutien de la cité. Le « catholicisme intégral » n'est pas plus fidèle au christianisme que le progressisme. Il aboutissait au même résultat qui était de constituer en marge de l'Eglise, considérée comme profondément atteinte, un « maquis » plus fidèle à l'Eglise que l'Eglise elle-même.

Du danger inverse, de mystifier la conscience politique en la soumettant indûment à la conscience religieuse, on pourrait aussi citer des exemples. Quand une confusion s'établit, elle est à double sens, presque inévitablement. Dans une position intégriste, qui voudrait par une surenchère, déduire de la doctrine sociale de l'Eglise une cité humaine toute structurée et toute achevée, comme dans une position progressiste, qui voudrait exiger l'entreprise de révolution au nom même de l'Evangile, c'est bien aussi de mystification de la conscience politique qu'il s'agit.

Cette autonomie de la pensée et de l'action politiques qui nous préserve de la confusion, ce n'est pas l'opportunité qui nous la fait concevoir : elle a sa source dans l'enseignement dogmatique de l'Eglise et du Christ lui-même. Nous sommes ici en présence de la parole même de Dieu.

Seule de toutes les religions, le christianisme a en effet posé, comme un principe de libération, la dualité de la société civile et de la société religieuse, souveraines chacune dans leur ordre. « Rendez à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu ». « Mon Royaume n'est pas de ce monde... »

Léon XIII, dans son encyclique Immortale Dei, a résumé cette doctrine dans des termes qui semblent presque définitifs : « Dieu a réparti le soin et la charge du genre humain entre les deux puissances ecclésiastique et civile, l'une étant préposée aux intérêts divins, l'autre aux intérêts humains. Chacune est la plus haute dans son ordre, chacune a ses limites déterminées et définies par sa propre nature et sa propre cause, chacune a donc comme une sphère où s'exerce son droit et son activité propre ». Peut-être n'a-t-on pas assez mesuré la portée de cet enseignement qui fonde pourtant les franchises de l'homme d'Etat chrétien ou du citoyen chrétien à l'égard de l'Eglise, en conformité avec la pensée la plus authentique de l'Eglise elle-même.

L'EGLISE NE SE RECONNAIT PAS DE JURIDICTION CIVILE. Qu'est-ce à dire ? Que devant la loi la plus inique, la décision la plus injuste, l'Eglise ne se reconnaît pas le droit de faire elle-même une autre loi, de prendre elle-même une autre décision. Dans le domaine de la pensée et de l'action politiques, elle est comme morte, frappée d'incapacité et cela en vertu de ce qu'il y a de plus essentiel en elle. Voyez même avec quelle réserve la Papauté s'est comportée en présence de projets qui auraient voulu faire d'elle habituellement l'arbitre des grands conflits internationaux. L'Eglise n'est pas par elle-même juge en matière civile. Elle a parfois proposé son arbitrage, mais elle ne le fait pas habituellement, et elle ne pourrait intervenir de cette manière que sur l'invitation expresse de la puissance civile.

Pas de juridiction civile : qu'est-ce à dire encore ?

L'homme d'Etat chrétien n'a pas à assumer la tâche de l'homme d'Eglise. Il ne doit poursuivres que ses fins propres, c'est-à-dire LE BIEN COMMUN de la cité, en y comprenant, cela va sans dire, les libertés religieuses qui en font partie, mais sans avoir, même s'il est chrétien, à adopter les objectifs et les optiques proprement ecclésiastiques qui sont ceux de l'Eglise.

Et si, comme c'est le cas dans toutes les grandes nations, le peuple tout entier ne professe plus la foi catholique, l'homme d'Etat devra, non pas comme un pis-aller mais au nom du bien commun de la cité, se garder d'imposer à tous une profession de foi catholique qui ne peut être que librement consentie.

Pie XII a récemment éclairé ce point, qui fonde la tolérance et la laïcité de la société civile. Il l'a fait, il est vrai, à propos de la Communauté des Nations, dans le discours qu'il a prononcé devant les juristes catholiques en novembre 1953.

C'est une conséquence directe de la doctrine sur la dualité des sociétés. Le christianisme ne vient pas limiter comme de l'extérieur la liberté de l'homme d'Etat. C'est du dedans, pourrait-on dire, qu'il lui éclaire sa tâche. Puisque l'Etat, pour reprendre les expressions de Léon XIII déjà citées, « a ses limites déterminées et définies par sa propre nature et sa propre cause », lorsque l'Eglise intervient, elle entre pour ainsi dire dans l'idée même qui est celle de la société civile. Elle montre les composantes morales du bien commun qui est, en un certain sens, la seule fin dont l'homme d'Etat ait à tenir compte.

« Que cela serve, déclare Pie XII dans son message de Noël 1955, à écarter tout soupçon de soi-disant prétention à la puissance terrestre de la part de l'Eglise ». Il n'y a rien de plus opposé à son essence que la forme théocratique du pouvoir ou ce qui en est le décalque affaibli, le cléricalisme.

En retour, il est vrai, l'Eglise n'hésite pas à demander à l'Etat de lui reconnaître la souveraineté dans son ordre religieux, de ne se reconnaître à lui-même aucune juridiction ecclésiastique. L'Etat est lui aussi comme mort et frappé d'incapacité dans le domaine de la pensée et de l'action religieuses. Tous les laïcismes agressifs, voire schismatiques, anciens et nouveaux, sont là pour montrer combien il est difficile à l'homme d'Etat non chrétien, qu'il soit hostile ou même simplement neutre, de ne pas entamer sur un domaine qui n'est pas le sien. Les franchises d'une société religieuse supra-nationale, se déclarant souveraine dans son ordre, leur semblent toujours exorbitantes.

Une religion naturelle n'eût sans doute jamais posé la dualité des deux puissances, des deux glaives, du moins d'une manière aussi nette. L'Etat eût sans doute pu jouer un rôle proprement religieux dans une telle perspective. Une religion surnaturelle était au contraire conduite inéluctablement à cette distinction. Dès lors que l'homme découvre qu'il est appelé, par un acte d'amour d'une absolue gratuité, à une société avec Dieu qui transforme infiniment les forces de la nature

SUITE PAGE QUATRE.

DEBUT PAGE TROIS

en comblant ses désirs, il prend aussi une conscience plus vive de la radicale incapacité de l'Etat, parce qu'il est de l'ordre terrestre et temporel, de conduire l'homme à son destin religieux, qui est sa participation à la vie trinitaire.

Ce qui conduit à l'autonomie de la conscience politique, ce n'est donc pas, on le voit, l'opportunité, le goût du jour, c'est une affirmation que l'on ne peut arracher de l'enseignement de l'Eglise sans en déchirer la trame.

Cette affirmation n'a jamais été perdue de vue, même lorsque les deux pouvoirs ont été liés l'un à l'autre dans une contexture sociologique des caractéristiques de la société féodale et qui est historiquement dépassée, la distinction demeurait qui allait permettre à l'Eglise de survivre à la mort de la société féodale.

II. Il semble qu'on puisse conclure de tout ce qui précède que nous n'avons pas à rapporter notre action politique à notre foi. Et voici pourtant une affirmation non moins incontestable en opposition apparente avec la première : c'est le deuxième terme de l'antinomie. TOUTE L'ACTIVITE TEMPORELLE DE L'HOMME, ET PAR CONSEQUENT SA PENSEE ET SON ACTION POLITIQUES, RELEVE DE SA FOI.

Et ce qui complique singulièrement notre tâche, cette affirmation tout autant que la première plonge ses racines dans l'essence même de la politique d'une part, du christianisme d'autre part.

Il est de l'essence de la politique, qu'on la prenne comme science ou comme art, d'impliquer une métaphysique. C'est là une vérité parfois mise en doute et qui cependant s'impose à la réflexion.

Il ne suffit pas de dire : la politique n'est pas un pur empirisme : elle a une rationalité, elle comporte des lois que l'on peut dégager de l'expérience. Quand Machiavel, par exemple, déclare qu'il faut distiller les bienfaits et asséner brutalement les coups, il énonce une de ces lois du gouvernement des hommes que les hommes du gouvernement méconnaissent généralement. L'art de gouverner, à coup sûr le plus difficile qui soit, est le seul qui ne s'apprenne pas.

Il y a donc une science politique, mais quand on a dit cela qui est admis par tout le monde, on n'a encore rien dit. On laisse intacte une question ultérieure, qui est précisément la nôtre et qui est de savoir si la politique est une pure science positive, une pure technique, ou si elle implique des valeurs, c'est-à-dire si elle se réfère à une philosophie, car la valeur n'est pas un fait et la science positive est totalement inapte à la saisir ; il y faut une métaphysique.

Certains le nient. Eric Weil affirme : « L'Etat est neutre comme technique, il devient totalitaire quand il se soumet à une idée ».

Sans doute, l'auteur est-il ici préoccupé par le danger de mystification que nous avons nous-même dénoncé. Mais sa formule n'est pas recevable. Qu'on le veuille ou non, la politique se soumet à uen idée, à une idée de la cité, à une idée de l'homme. Il serait bien dangereux de laisser aux régimes totalitaires le privilège de se soumettre à une idée.

« L'homme qui fait de la politique, a-t-on écrit plus justement (Domenach, Esprit, mars 1958, p. 352) en fait avec tout son être, et celle-ci ne cesse de lui proposer des choix ou sa vocation est toute concernée », pas seulement sa vocation personnelle, mais sa vocation d'homme.

Ici encore, n'allons pas trop vite. Le système d'idées et de valeurs qui sont impliquées dans une politique n'est pas prédéterminé dans une éthique universelle. Les vocations personnelles et collectives interviennent ici et déterminent des pensées et des régimes politiques divers. Ce ne serait pas assez laisser à la liberté de la conscience politique que de lui donner le choix entre les techniques, elle a aussi une option véritable par rapport aux valeurs de civilisation. Car il y a des libertés et il y a une histoire.

Mais, par un côté, nos choix politiques touchent à l'absolu. Il y a un moment où les choix de civilisations pénètrent dans la zone des valeurs universelles et intemporelles. Alors ils ne mettent plus seulement en question un aspect de l'homme, c'est l'homme lui-même qui est concerné. Et ils engagent des biens qui apparaissent à une conscience droite comme sans commune mesure avec les biens matériels ou même culturels.

Or ce domaine réservé, celui de la conscience morale, où atteint toute politique, qu'elle le veuille ou non, par le sommet d'elle-même, (et c'est par là qu'elle est grande) appartient directement à la foi. C'est en effet une vérité constamment enseignée par le Magistère que l'Eglise a non seulement la garde du dépôt révélé, mais aussi celle de la loi naturelle.

La foi chrétienne se déclare donc ici compétente, non pas seule compétente, car la conscience humaine droite peut fonder, en dehors de la foi, un ordre de moralité naturelle, mais compétente d'une manière insigne. Car elle sait QUI EST L'HOMME. Un être tout immergé dans le sensible, mais émergeant par son intelligence et sa liberté dans l'univers spirituel, ouvert sur l'infini, capable de Dieu. Un être dont le destin ne s'inscrit pas dans l'espace et le temps. De surcroît, un être appelé par Dieu à vivre la communion avec Lui dans une société surnaturelle que la nature même spirituelle de l'homme ne pouvait atteindre par ses seules forces. Un être découvrant dans cette union le principe d'une charité qui intéresse toutes les relations inter-humaines et les restaure dans une vérité nouvelle.

A cause de cela, parce qu'elle a ce double dépôt de la vérité révélée et de la loi naturelle, de la charité théologale et des vertus morales, l'Eglise se déclare ruisselante de lumière pour éclairer l'homme sur lui-même et pour le conduire dans sa tâche temporelle.

A cause de cela, il faut dire que la foi chrétienne saisit l'homme tout entier, l'homme social autant que l'homme individuel, l'homme politique par conséquent, dans ses choix multiples, non pas seulement dans sa pensée pour l'éclairer, mais dans son action pour la guider.

Et cette saisie totale de l'homme par la foi chrétienne est d'autant plus grande que le caractère surnaturel de notre religion est plus accusé. La charité que nous découvrons dans l'union à Dieu à laquelle nous sommes appelés et participons déjà par grâce, concerne en effet d'autant plus notre vie sociale, donc notre vie politique, qu'elle est plus haute, plus pleine, plus parfaite.

Conclusion paradoxale. Il y a une autonomie de la politique à l'égard de la foi. Il y a une saisie totale de l'homme politique par la foi. L'un et l'autre tiennent au christianisme dans ce qu'il a de plus essentiel et de plus surnaturel.

Comment concilier cette liberté du citoyen chrétien et cet universel pouvoir du Christ sur tout le domaine des actes humains, l'un et l'autre constamment affirmés, voilà qui n'est pas aisé.

III. La clé de ce problème, il nous faut la chercher dans le mystère de l'acte de liberté. L'Eglise ne touche le domaine temporel, qui est celui de la société civile, que par l'intermédiaire d'un acte qu'elle laisse entièrement libre. C'est PAR LA MEDIATION DE LA CONSCIENCE qu'elle intervient dans le domaine politique, et par là seulement. Elle ne se substitue jamais à la décision du citoyen. Elle se contente de l'éclairer et de le guider. Elle respecte le mécanisme délicat de l'acte humain. Et elle ne fait pas autre chose que rappeler les grandes composantes morales des cas de conscience qui se posent à l'homme politique. C'est au nom de l'homme qu'elle intervient dans le domaine politique, au nom d'un être humain qu'elle entend maintenir dans sa vocation divine.

C'est par là, par cette médiation de la conscience et au nom de l'homme, que le christianisme saisit la vie politique tout entière.

Cela concilie les vérités paradoxales qui semblaient s'opposer.

Intervenir dans le domaine civil par la médiation des consciences, c'est renoncer à intervenir par la voie d'une juridiction civile. La juridiction, les actes législatifs, administratifs ou judiciaires qui lui appartiennent, ont cela de particulier qu'ils n'attendent pas l'adhésion de la conscience. Ils mettent en jeu une contrainte civile, qui manque totalement dans les interventions de l'Eglise. Une telle intervention respecte donc la dualité des pouvoirs et des juridictions. Elle respecte aussi l'autonomie de la conscience politique puisqu'elle ne lui intime pas d'autres exigences que celles qui viennent de l'homme même, et qui sont évidemment bienfaisantes pour la société civile elle-même.

Mais un pouvoir spirituel qui pénètre, par l'intermédiaire de la conscience morale, dans le domaine de l'activité temporelle, saisit néanmoins entièrement cette activité, par là du moins où elle touche à l'absolu, c'est-à-dire par son aspect moral.

Ajoutons qu'il la saisit d'une manière bienfaisante, puisque toutes ses interventions sont conduites par le souci unique de rappeler à l'homme ce qu'il est, par nature et par vocation, et qu'aucune politique ne peut être efficace à long terme si elle ne se construit pas sur l'homme réel.

C'est par la conscience du laïc chrétien que le règne social du Christ s'établit sur le domaine de la société civile, mais ce règne n'est pas de domination, il est de liberté : jamais l'Eglise ne se substitue au laïc pour prendre une décision, non seulement parce qu'elle n'en a pas toutes les données, mais encore et surtout parce qu'elle n'a aucune juridiction civile.

C'est à raison du péché, disaient les vieux auteurs, que l'acte politique relève de l'autorité religieuse. Nous avons dit : c'est par la médiation de la conscience morale. C'est bien une seule et même vérité.

Les conclusions qui découlent de cette analyse traditionnelle sont si considérables qu'on ne peut toutes les dégager dans le cadre de cet exposé. Nous nous contenterons d'examiner les deux questions pratiques que nous avons énoncées au départ.

● Première question.

Y a-t-il un conflit possible entre le christianisme et un système politique ?

On l'admettra facilement, si ce système politique inclut une métaphysique athée et matérialiste. Mais s'il se garde de prendre position ? S'il se présente comme un empirisme politique ? Comme une pure technique, faisant abstraction complète de toute métaphysique, de toute idée ?

Prenons un double exemple. Avec le libéralisme économique ou avec le socialisme, le christianisme peut-il entrer en conflit ? La réponse est commandée par les considérations qui précèdent.

Il ne peut y avoir de conflit sur le plan même de l'action politique, en ce sens que l'Eglise ne suscitera pas un anti-parti, car l'Eglise n'est pas une institution de la société civile.

Il ne peut y avoir de conflit non plus sur le plan technique, sur le plan de la technique politique.

Mais, dans la conscience des chrétiens éclairés et guidés par l'Eglise, un conflit peut surgir sur les points justement où une politique engage une philosophie, touche à l'absolu, met en jeu l'idée même de l'homme. Et ce conflit l'Eglise peut être amenée à le souligner par son enseignement.

La conscience chrétienne ne cesse d'émettre des questions à l'égard des systèmes politiques, des partis, questions qui portent sur l'homme lui-même. Citons-en quelques-unes, et prenons-les parmi celles qu'elle formule à l'égard du libéralisme économique ou à l'égard du socialisme.

— 1re QUESTION : Les droits de l'homme ont-ils leur fondement dans la volonté humaine ? Oui, répondent l'un et l'autre systèmes. Dans la volonté INDIVIDUELLE, qui est souveraine, déclare le libéralisme. Dans la volonté COLLECTIVE, qui est souveraine, déclare le socialisme. Ni dans l'une ni dans l'autre, déclare le christianisme. La source du Droit, elle est dans l'homme même. Pas dans sa volonté « voulue », oserait-on dire en empruntant la terminologie de la philosophie de Blondel, mais dans sa volonté « voulante », qui coïncide avec sa nature et avec sa vocation.

— 2me QUESTION : Y a-t-il un corps social, un organisme de relations sociales qui ne coïncide pas avec l'Etat ? Un libéral ou un socialiste ont toujours tendance à le nier, le premier parce qu'il ne voit que les monades humaines, le second parce que l'Etat coïncide pour lui avec le corps social. Double erreur qui interdit, hélas l'une des voies les plus fécondes du progrès social.

— 3me QUESTION : Peut-on tabler sur la collaboration des classes pour construire une cité harmonieuse ? Ni les uns ni les autres ne peuvent l'admettre franchement. Quand bien même ils rejetteraient les doctrines de ségrégation ou de lutte de classes, ils n'imaginent pas que la collaboration puisse être féconde puisqu'ils n'acceptent pas franchement une relation inter-humaine qui ne serait pas du type individu-Etat.

— 4me QUESTION : Un système d'intendance, même perfectionné, est-il suffisant pour répondre aux aspirations des hommes ? Les uns et les autres n'ont-ils pas toujours tendance à résoudre les problèmes de l'homme sans faire appel à l'homme lui-même, à sa liberté, à sa responsabilité, dans un système paternaliste ou dans un système collectiviste, il n'y a pas au fond grande différence.

— 5me QUESTION : Est-ce que, sans le vouloir, le libéralisme comme le socialisme ne construisent pas sur le fondement d'un homme qui n'est pas l'homme réel ? Est-ce que, dans le souci précisément de ne pas faire de métaphysique, l'un et l'autre système n'en arrivent pas à enlever à l'homme ses vraies dimensions qui sont métaphysiques ? Est-ce que cet homme, dont ils veulent faire le bien, ils ne le ramènent pas, par les moyens qu'ils mettent en œuvre, à ses dimensions terrestres et temporelles, une bouche à nourrir, un cerveau à remplir ?

Or l'homme est un être projeté vers l'au-delà, il a un projet, il a un destin, il a une vocation. Il est une liberté. Or on ne fait pas un homme libre. On l'aide à accéder à la liberté par l'exercice des responsabilités. On ne le traite pas comme un objet mais comme un sujet, c'est-à-dire comme un être qui demeure à la tête de son action. Si l'on veut résoudre un problème de sur-population, on l'invite à la maîtrise de ses instincts. Si l'on veut résoudre un problème d'organisation d'entreprise ou de profession, on l'invite à y prendre des initiatives.

Bref on croit en l'homme, on prend les risques de l'homme et de sa liberté. On a l'audace de penser que ce faisant on est finalement plus efficace même sur le plan simplement politique.

Il y a donc un conflit possible entre un système politique et le christianisme, parce qu'il y a, inhérente au christianisme, impliquée dans la loi morale et dans la révélation de la charité, une certaine conception des relations inter-humaines et de l'homme lui-même. Ce conflit n'est pas du tout le même que celui qui peut s'élever entre deux partis, entre deux « systèmes » politiques : c'est un conflit de philosophies, de métaphysiques, car toute politique, qu'elle le veuille ou non, implique une métaphysique. Et il y a une métaphysique de la charité.

● Deuxième question.

Y a-t-il un modèle chrétien en politique ?

Un modèle à qui l'on puisse assigner sa place parmi les autres modèles : monarchiste ou républicain, par exemple. Il faut répondre non. Il n'y a pas de système en politique ni de parti qui puisse s'annexer le christianisme ou que le christianisme puisse s'annexer. Et cela pour deux raisons :

— la première, c'est qu'il y a une foule d'aspects techniques dans un système politique qui ne touchent pas à l'absolu : v.g. le choix à faire entre le mono ou le bimétallisme.

— la seconde, c'est qu'un parti est une institution de la société civile (comme le syndicat, par exemple) et que de telles institutions se développent dans l'indépendance à l'égard de l'Eglise.

Il n'y a pas de modèle chrétien en politique, mais IL Y A UNE IDEE CHRETIENNE EN POLITIQUE, parce qu'il y a une certaine conception de l'homme, une certaine philosophie des relations humaines que le christianisme tend à faire prévaloir dans l'action temporelle.

Si vraiment toute politique implique une métaphysique, une éthique, par le côté où elle touche aux valeurs universelles, il y a une conception chrétienne de la cité. Une conception chrétienne de la cité, qu'est-ce à dire ? Une conception de la cité où l'Eglise exercerait un pouvoir politique ? C'est le rêve de quelques-uns. Ce n'est pas la pensée de l'Eglise.

Une conception particulière de la cité que seuls les croyants pourraient reconnaître et qui serait en quelque sorte confessionnelle ? Non encore. Car cette conception est fondée sur la nature humaine dont toute conscience droite peut reconnaître les données universelles. Et dans la mesure où elles trouvent, dans la révélation de la charité, des dépassements proprement surnaturels, toute conscience droite peut encore en reconnaître le bienfait.

Mais une conception chrétienne de la cité basée sur la conception de l'homme qui est celle du christianisme. Elle ne suffit nullement à faire de la bonne politique (car il y a une technique politique, avec ses lois propres, qui n'est pas de l'ordre métaphysique et pour laquelle l'Eglise n'a pas de compétence), mais qui apporte à la politique des données essentielles à une bonne politique et se montre ainsi un facteur bienfaisant et efficace en politique même.

Il n'y a donc pas de parti politique qui ait, pour ainsi dire, reçu juridiction ou mandat de l'Eglise, mais si des chrétiens sous leur responsabilité propre veulent s'unir parce que, dans une conjoncture déterminée, ils estiment par ce moyen pouvoir plus efficacement orienter la cité suivant leur conception chrétienne, ils ne deviennent aucunement mouvement d'Eglise, ils restent institution de la société civile, ils peuvent rendre un grand service à la société et ils peuvent parfaitement s'ouvrir à des non-chrétiens.

Ce qui est inquétant dans les positions qui sont prises ici et là, contre de tels groupements d'inspiration chrétienne, qu'ils portent ou non l'étiquette chrétienne, qu'ils s'opèrent dans le domaine politique ou syndical, ce n'est pas ces positions en elles-mêmes car on peut estimer que ces regroupements d'inspiration chrétienne (qu'ils aient ou non l'étiquette chrétienne), ne sont pas opportuns dans une conjoncture déterminée.

Ce qui est inquiétant, c'est que ces positions viennent souvent de ce que l'on a abandonné l'idée même de rapporter sa conduite à sa foi, de ce que l'on ne croit plus vraiment à la fécondité de l'idée chrétienne en politique. Et l'on peut alors se demander si le calcul d'opportunité qui aboutit au rejet de ces regroupements n'a pas été faussé au départ parce qu'a manqué une des données fondamentales du problème.

Ne croyant pas à l'idée chrétienne en politique, on est porté à exclure à priori toute forme de regroupement de chrétiens de cette nature dans le domaine temporel. Et cela n'est pas la pensée de l'Eglise, bien que l'Eglise ne prenne pas elle-même l'initiative en ce domaine civil où l'initiative appartient aux citoyens. Ceux, par exemple, qui rejettent le syndicalisme chrétien comme institution rejettent souvent toute idée chrétienne dans le syndicalisme. C'est là qu'est l'erreur.

Que conclurons-nous ? Que la foi impose à l'action politique une limite ? Plutôt au contraire : qu'elle est une force et une lumière dans l'action politique elle-même. C'est ce que le Pape Pie XII a rappelé dans des mots presque véhéments, en son message de Noël 1955. « C'est le devoir principal des chrétiens de faire en sorte que la société moderne retourne dans ses structures aux sources consacrées par le Verbe de Dieu fait chair » (cette humanité dont la dignité a été restaurée et consacrée dans l'Incarnation). « Si jamais les chrétiens négligeaient ce devoir qui leur incombe, laissant inerte en tant qu'elle dépend d'eux la force qu'est la foi pour ordonner la vie publique, ils commettraient une trahison envers leur Dieu apparu visiblement parmi nous dans le berceau de Bethléem... Gardez-vous de ceux qui méprisent ce service rendu par des chrétiens au monde et lui opposent un christianisme soi-disant pur, spirituel ». Une force et une lumière ? Pourquoi si peu efficaces, diront certains. Réfléchissons quelques instants : qui a vraiment cru à cette lumière et à cette force dans le passé, qui a vraiment voulu orienter son action à partir de cette lumière et de cette force ? Si les jeunes que vous êtes y croyaient vraiment, alors on pourrait bien augurer, et de l'avenir de notre pays, et de l'avenir du christianisme.

R. P. Bigo s. j.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE · BIBLIOTHÈQUE · L G

SOCIETE ANONYME
DES CHARBONNAGES DE

W E R I S T E R

par BEYNE-HEUSAY - Téléphone : 68.33.61

Charbons industriels
et Classés domestiques
Maigres et Anthracites

★

BRIQUETTES TYPE MARINE marque « **W E R I S T E R** »

Ses grains lavés 6/12 anthracite pour chauffage central
Ses boulets W } pour la cuisine et le feu continu
Ses boulets J }
sont moins chers que le mazout

1853 **Piedbœuf** *Lager Beer*

Boisson de Joie et de Santé

Esperance Longdoz

Liège

Tôles fines à froid
Tôles à chaud
Tôles électrozinguées - Zincor
Fer-blanc électrolytique
Feuillards à froid
Feuillards à chaud

E L

Phone 43.74.68 Télex 4246 Eldoz

STELLA ARTOIS
la grande bière!

BON CHOCOLAT

en Belgique tout le monde lit...

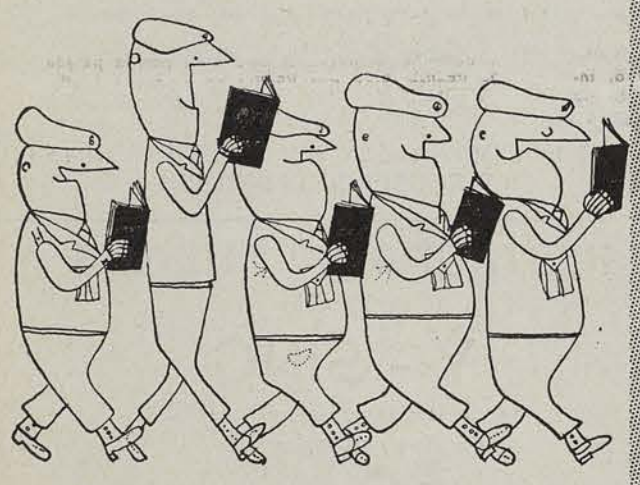

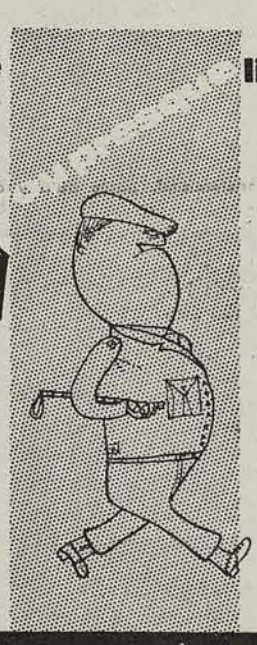

marabout

douceur!

25 CIGARETTES FILTRE 12 F

ZEMIR FILTRE 12 Cigarettes filtres : 6 F

LES GRANDES CONFERENCES DE L'UNION

Abbé Marc Oraison

AMOUR CHRETIEN AMOUR HUMAIN

DE mémoire de vieil Unioniste, on n'avait jamais vu une assistance aussi fournie entrer à l'Union pour y entendre un conférencier. La salle du bar de l'Union était comble le 12 octobre. Une foule très nombreuse, composée surtout d'étudiantes et d'étudiants que renforçaient abbés, révérendes sœurs, et bourgeois s'y pressait pour entendre l'orateur qui ouvrait le cycle des conférences pour cette année 1961-1962.

Le Comité de l'Union avait invité à sa tribune un prêtre parisien, l'abbé Marc Oraison, dont le nom est bien connu par les psychologues, les psychiatres, et d'une manière générale par de très nombreux éducateurs. Dans la présentation qu'il fit du conférencier, le Président de l'Union dit l'honneur que ressentait le Comité de l'Union de voir sa tribune occupée par une personnalité qui ayant d'abord acquis le diplôme de docteur en médecine, s'est tournée ensuite vers le sacerdoce. Au cours de ce second cycle d'études, l'abbé Oraison prit le grade de docteur en théologie.

L'auditoire ne fut certes pas déçu, car l'abbé Oraison donna une conférence proprement éblouissante. Avec une précision qui caractérisait et les idées et le vocabulaire utilisé, le conférencier développa le sujet suivant : « Amour chrétien, amour humain ». L'abbé Oraison reprend d'abord les principales affections, qui constituent l'évolution psychologique du garçon et de la fille. Il aborde ensuite la question de l'amour humain, celui-ci étant envisagé sur le plan strictement humain, sans aucune échappée vers le spirituel. C'est dans la seconde partie de son exposé que le conférencier plaça l'amour sous la lumière chrétienne.

Il termine sur la conception que le chrétien doit se faire du mariage, assimilant celui-ci à l'union du Christ et de son Eglise.

Des applaudissements très nourris et chaleureux éclatèrent quand l'abbé termina sa causerie. Puis, on arriva au traditionnel échange de vues. Nombreuses furent les questions et les objections. L'abbé Oraison fit face aux unes et aux autres avec beaucoup d'esprit, et apporta toutes les précisions souhaitées.

Au total, une excellente soirée tant pour l'auditoire comblé que pour l'orateur, qui nous confia avoir rarement rencontré des auditeurs aussi attentifs et pensant aussi intensément les problèmes exposés.

POUR LE CENTENAIRE DE LACORDAIRE, LES LIEGEOIS ONT ENTENDU SON SUCCESSEUR

LE R. P. CARRÉ

LA Communauté de Liège des Pères Dominicains tenait à fêter avec un éclat particulier le centenaire de la mort de Lacordaire qui fut aussi le premier des conférenciers de Carême à Notre-Dame de Paris.

Ce qu'on sait moins, peut-être, c'est que l'illustre orateur vint prêcher le Carême de 1847 en la Cathédrale de Liège, devant un auditoire de 5.000 personnes. Pour la première conférence, qui devait se donner à midi, la Cathédrale était envahie dès cinq heures du matin ! En semaine, il groupait les universitaires à l'Emulation pour des débats très animés. C'est à lui que notre Université décerna pour la toute première fois le titre de docteur en philosophie « honoris causa ».

De très nombreux Liégeois, venant d'horizons philosophiques et sociaux différents, emplissaient les nefs de la cathédrale pour y entendre le Père Carré, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, qui allait parler de LACORDAIRE ET NOS LIBERTES.

Après le chant des Complies par les Pères Dominicains, le prédicateur de Notre-Dame de Paris parut en chaire. Des milliers de regards émus convergeaient vers la silhouette immobile et frêle dans son froc.

Puis, le célèbre orateur sacré, en des termes éloquents, fit revivre le grand Lacordaire.

Il brossa d'abord l'histoire de sa vie et cita les grandes péripéties qui animèrent l'existence de ce Dijonnais né en 1802 et mort à Sorèze, dans le Tarn, il y a cent ans.

Dans une seconde partie, il s'attacha à l'analyse de ces libertés dont le grand Dominicain s'était fait le défenseur infatigable : liberté d'enseignement, liberté d'association, et la principale, la liberté de conscience.

La péroraison fut particulièrement émouvante, car le Père Carré, abandonnant le côté historique de sa conférence, s'adressa successivement à ses frères de l'Ordre, aux incroyants et aux chrétiens, attiédis ou convaincus.

Alors se révéla, dans toute la force embrasante de sa parole, le Père Carré que connaît le grand public des « Conférences de Notre-Dame ».

Un ami séminariste, rencontré à la sortie, nous fit cette remarque : « Quelle merveille d'entendre ainsi parler de Jésus-Christ ! »

Assurément, résumait-il très bien le sentiment d'un chacun.

Non, le Vaillant n'est pas devenu « sérieux ». La présente livraison est une édition spéciale consacrée à l'inauguration de la Chapelle de l'Union.

Très prochainement sortira un Vaillant de 14 pages dans lequel vous trouverez deux reportages de nos envoyés spéciaux :

- BERLIN VILLE MUREE.
- PARIS : 110.000 étudiants.

Michel Loriaux commentera le discours de rentrée académique du recteur, Christian Coméliau glosera sur le patriotisme et Claude Nassogne exposera ce qu'il entend par éducation populaire à l'Université. Jean Jour rappellera la grande figure d'Hemingway. Trois pages d'humour et de dessins dérideront les manchaballes les plus moroses.

Dans une présentation totalement renouvelée.

Le Vaillant, les yeux et les oreilles du monde étudiant.

Depuis 53 ans !

A VOTRE DISPOSITION

le nouveau Comité de l'Union

Président : Michel MEESSEN (2d Doc. Méd.)
Vice-Présidents : Théo FOHN (1er Doc. Médecine), Miette GROSJEAN (1re Pharma.).
Trésorier : Philippe CHARLES (1re techniaue).
Secrétaire : Jacqueline DUMINY (2de licence Psycho.)
Jean-Louis DAVID (1er Doc. Médec.),
Jacques COLLIGNON (2me Candi. Médec.),
Annette HOLOFFE (2de lic. Psycho.),
André LAUSBERG (2de lic. sc. phys.),
Michel LORIAUX (2de lic. sc. po.),
Claude NASSOGNE (1re lic. sc. po.),
Jacques COUVREUR (1re technique),
Léopold DETRY (2de candi Ingén.),
Suzanne MOREAU (docteur en droit, 2de lic. Crimino.).
Aumônier : Abbé Joseph van Haelst.

De Fraipont à Banneux, mercredi 20 décembre :

MARCHE A L'ETOILE

Infantilisme et juvénilisme caractérisent trop de chrétiens qui restent primaires dans leur foi et dans leur vie religieuse. Il en est d'autres qui réduisent l'Evangile à une sagesse humaine ou à une doctrine sociale ou encore à un idéal moral ; des volontaristes en font un ascétisme et les fanatiques s'en réclament pour justifier leur exaltation. Pour rattraper ces retards, rectifier les déviations, prendre des orientations valables et y progresser sans relâche, les étudiants catholiques auront pour thème à leur marche et lors des réunions préparatoires à l'UNION le jeudi de 13 à 14 h la

MATURITE CHRETIENNE

dans la foi, la charité, la pénitence, l'obéissance et l'Eglise,

- 23 novembre : le péché et la maturité dans la pénitence.
- 30 novembre : la maturité dans la charité.
- 7 décembre : la maturité dans l'Eglise et l'obéissance.
- 14 décembre : la spiritualité du pélerinage.

INVITATION CORDIALE A TOUS LES ETUDIANT(E)S DES ECOLES SUPERIEURES

Toi qui es chrétien,
viens avec nous, à la

MESSE DES UNIVERSITAIRES

chaque mercredi, à 12 h 15
à Saint-Denis.

le Vaillant

JOURNAL MENSUEL
de l'Union des Etudiants Catholiques de l'Université de Liège
TEL : 23.70.93 C.C.P. : 716.53

— RÉDACTEUR EN CHEF : CLAUDE-ANDRÉ LESPIRE
— ADJOINT : MICHEL LORIAUX
AVEC LA COLLABORATION DU R. P. BIGO, DE MICHEL MEESSEN ET ARMAND PETIT.

CORRESPONDANCE :
46, RUE DE LA COLLINE, VERVIERS

Abonnements : ETUDIANTS : 35 F BOURGEOIS : 100 F
(8 numéros) CONGO (avion) : 160 F MECENE : 200 F

Reproduction autorisée avec la mention de provenance : LE VAILLANT, LIEGE.

Tiré sur les presses de l'imprimerie BOURDEAUX-CAPELLE, DINANT

DIRECTEUR-GERANT : MICHEL MEESSEN, 5, rt. Sœurs de Hasque, LIEGE

A LIÈGE

une maison des jeunes

Le week-end des 4 et 5 novembre a été inaugurée à Liège, à l'ombre de l'église St-Jacques la MAISON des Jeunes-Centre Liégeois de Tourisme des Jeunes. Destinée à devenir le point de rencontre de tous les jeunes de Liège et des environs cette maison est aussi le plus grand et le plus moderne gîte d'étape de Belgique (200 lits). Elle comprendra en outre les secrétariats des mouvements réunis en Association catholique de la jeunesse belge-F (JEC-F, JOC-F, Scouts, Patros, FNPF et Guides ainsi que JICF), un restaurant, une salle de spectacle, des salles de réunions, des chambres individuelles pour étudiants et personnes occupées à Liège, un bar ouvert jusqu'à 23 h....

Cette réalisation est la première en Belgique. Bravo aux copains liégeois et rendez-vous au coin de la place E. DUPONT, entre jeunes ! M. L.

RESTAURANT CHINOIS

de 1er ordre

Y - SING

Bd de la Sauvenière, 50, LIEGE
(face au Complexe)
Tél. 04/ 23 35 78
Cuisine Chinoise et exotique-moambe
(chef-coq Chinois)
ouvert de 12 à 15 h et de 18 à 23 h (fermé le mercredi)
même maison : rue de Paris 18, Louvain
Salle pour réunions - mariages - banquets

UNIVERSITÉ DE LIÈGE BIBLIOTHÈQUE